

Le 11 février 2018

PAR COURRIEL/SDÉ

M. Pierre Méthé, Secrétaire par intérim
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bur. 255
Montréal, QC, H4Z 1A2

**DOSSIER : R-4011-2017 : Demande relative à l'établissement des tarifs
d'électricité de l'année tarifaire 2018-2019**

OBJET : Présentation du RNCREQ lors de l'audience

Bonjour M. Méthé,

Vous trouverez ci-joint la présentation du RNCREQ pour l'audience du dossier en titre, que nous nous sommes efforcés de transmettre le plus rapidement possible afin que la Régie et les autres intervenants puissent en prendre connaissance à l'avance, compte tenu que le RNCREQ n'a pas déposé de preuve écrite.

Nous sommes conscients que le format de l'intervention du RNCREQ au dossier est non conventionnel et ce n'est certes pas notre intention d'en faire une habitude. Nous avons pris bonne note des instructions de la formation à l'effet que :

la Régie s'attend à ce que le RNCREQ profite de cette période pour commenter ou répliquer à ce qu'il a lu jusqu'à maintenant ou ce qu'il entendra cette semaine, mais elle ne s'attend pas à ce qu'elle dépose de nouvelles preuves comme, par exemple, une nouvelle méthodologie pour calculer un élément du MRI.¹

C'est dans cet esprit que notre analyste externe a préparé la présentation ci-jointe. Ainsi, les analystes y présentées sont fondées sur une lecture critique des positions des deux experts et une réaction aux réponses du Distributeur en DDR et en contre-interrogatoire; elles ne font pas intervenir de nouvelles données. Afin de mieux illustrer l'un de ses points, notre analyste a effectué certains calculs à partir de données historiques. Nous croyons, avec égards, que cet élément se situe à l'intérieur des balises énoncées par la Régie.

¹ R-4011-2017, Notes sténographiques, 7 février 2018, p.10.

Prunelle Thibault-Bédard, Avocate
2267, rue Aylwin
Montréal, QC, H1W 3C7
514-792-6138
prunelle@droitenvironnement.com



Espérant le tout conforme, je vous prie d'accepter, cher M. Méthé, nos salutations distinguées.



Prunelle Thibault-Bédard